

OCCUPANT(S)				
Identifiant	Désignation	Nature	Revenu (RFR)	Parts-année
758118915608677893	M WALSH DE SERRANT LUDOVIC ET MME WALSH DE SERRANT VIOLAINE	S	206811	3,00 6

TAXE D'HABITATION 2017 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Éléments de calcul		Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxe spéciale d'équipement	Taxe GEMAPI
Valeur locative brute		16338			16338	
Valeur locative moyenne		6324			6324	
A	• Général à la base	F %		%		
B	• Personne(s) à charge	1967			1967	
A	- Par personne rang 1 ou 2 pour 2 personne(s)	F %		%		
T	- Par personne rang 3 ou + pour personne(s)	3934			3934	
E	• Spécial à la base	F %		%		
M	• Spécial handicapé	15 %		%		
E		%		%		
N						
T						
S						
Base nette d'imposition		10437			10437	
Taux d'imposition 2017		13,38 %			0,502 %	
Cotisations 2017		1396	%	%	52	%
Dont Majo Rés. Secondaires						
Taux d'imposition 2016		13,38 %			0,505 %	
Rappel cotisations 2016		1391	%	%	52	%
Variation en valeur		+5			0	
Variation en pourcentage		+0,36 %	%	%	0 %	%
Abattements de référence 2003/2017		Commune	Syndicat	Intercommunalité	TSE	Taxe GEMAPI
• Général à la base						
• Par personne(s) à charge (rang 1 ou 2)						
• Par personne(s) à charge (rang 3 ou +)						
• Spécial à la base						
ÉVOLUTION DES IMPOSITIONS ENTRE 2016 ET 2017						
		ANNÉE 2016	ANNÉE 2017	En valeur	En pourcentage	
(a) Cotisations		1483	1488	+5	+0,34 %	
(b) Allégements					%	
(c) = (a) - (b) Somme à payer		1483	1488	+5	+0,34 %	
LOCAUX TAXÉS : NOMBRE 0001 RÉGIME P						
Taux global 2000 corrigé 11,36 %	Identifiant 1130481344P	Nature APPARTEMENT	DF H	AFF 16338	VL revalorisée	
Cotisation référence 2003						
- Suite à la mise en place de la Métropole du Grand Paris, la part intercommunale de taxe d'habitation est perçue par la commune.						
- Le versement net de votre commune au fonds de solidarité de la région Ile de France s'élève à 171370387 €.						
- La taxe spéciale d'équipement comprend la TSE Grand Paris pour 28 €.						
MONTANT DE LA CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC DUE EN 2017						
Vous occupez au 1er janvier une résidence équipée d'un poste de télévision						
138						
Vos démarches						
⇒ Sur impots.gouv.fr : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.						
⇒ Par courriel : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr						
⇒ Par téléphone : Votre centre prélèvement service, pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 810 012 034* - courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE CS 69533 34960 MONTPELLIER CEDEX 2						
Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impots (0810 46 76 87)*.						
Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).						
⇒ Sur place : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») : SIP PARIS 13E GARE SAID JEANNE D'ARC 101 RUE DE TOLBIAC 75630 PARIS CEDEX 13						
Tél : 01 80 98 51 99						